



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 27 mai 2019 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : MM. Francis Levesque, conseiller
Bertrand Breton, conseiller
David Ferguson, conseiller
Lucien Leblanc, conseiller (arrivé à 18h55)

Étaient absents : Mme Chantal Lebel, conseillère
M. Roger McGrath, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2019 - 05 - 028 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Affiche Café Casimir
4. PFM - MADA
5. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 27 mai 2019
soit accepté tel que présenté.

2019 - 05 - 029 Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

Résolution n° 2019 - 05 - 030 Affiche Café Casimir

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Café Casimir d'installer un panneau
publicitaire sur le territoire de la municipalité ;

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte que l'entreprise
Café Casimir installe un panneau publicitaire à son effigie sur le bord nord de la
route 132 à la hauteur de la propriété de Gestion Gilles Laurence Ltée sous le
numéro matricule 5718-43-1755 à environ 1 000 pieds de distance de l'enseigne de
la compagnie Nature Aventure déjà présente.

Résolution n° 2019 - 05 - 031 PFM - MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est participe à la
démarche collective pilotée par la MRC Avignon pour l'élaboration
des politiques familiales régionale et locales et à la démarche
collective pour l'élaboration des politiques et plans d'action régionaux
et locaux en faveur des aîné(e)s ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon est responsable de la coordination de ces deux démarches et suggère l'embauche d'une ressource contractuelle pour l'élaboration des politiques et plans d'action régionaux et d'une ressource contractuelle pour l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'action locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon enverra un budget préliminaire pour ces deux ressources après réception des résolutions confirmant l'intention des municipalités de se regrouper pour se doter de ressources communes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a reçu une subvention de 2 500 \$ du Ministère de la Famille pour la mise à jour de sa politique familiale locale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon recevra une subvention de 8 000 \$ pour chacune des municipalités participant à la démarche collective pour l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'action régionaux et locaux en faveur des aîné(e)s ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est confirme son intention de se regrouper avec la MRC Avignon et les autres municipalités participantes pour se doter de ressources pour l'élaboration des politiques et plans d'action régionaux et pour l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'action locaux ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est envoie à la MRC Avignon la subvention de 2 500 \$ reçue du Ministère de la famille pour participer aux travaux collectifs liés aux politiques familiales ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte que la MRC Avignon conserve la subvention de 8 000 \$ du Ministère de la Santé et des Services Sociaux qui lui est associée pour participer aux travaux collectifs liés aux politiques et plans d'actions en faveur des aîné(e)s locaux et régionaux ;

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC Avignon et que celle-ci envoie un budget prévisionnel dès que possible.

Résolution n° 2019 - 05 - 032 Levée de l'assemblée

À 18h45, M. Lucien Leblanc propose de lever la séance.

Accepté.

François Boulay

Maire

Hervé Esch

Directeur général,
Secrétaire-trésorier